

## ***L'UNSA Fonction Publique appelle à la grève le 22 mai***

Après une vaste consultation de l'ensemble de ses composantes, dans le respect du principe de l'autonomie qui l'anime, l'UNSA Fonction Publique appelle tous les agents publics à se mobiliser massivement, y compris en faisant grève, le 22 mai 2018.

Après avoir écouté attentivement le Président de la République et noté son silence sur la fonction publique, l'UNSA Fonction Publique regrette que celui-ci n'envisage les services publics que sous l'angle d'un fardeau budgétaire alors qu'ils constituent le socle de la solidarité républicaine, réduisent significativement les inégalités sociales via les redistributions qu'ils opèrent et renforcent la cohésion sociale.

Après avoir pris le temps d'examiner l'ensemble des éléments portés à sa connaissance sur les chantiers de la réforme de la fonction publique et d'analyser toutes les déclarations des ministres chargés de l'action publique et de la fonction publique, l'UNSA alerte sur l'impact réel des changements majeurs qui sont envisagés pour les agents publics (restructurations, 120 000 suppressions de postes, modification des règles statutaires, modification des modalités de recrutement et de rémunération).

En même temps, les protections et les garanties dont ils bénéficient aujourd'hui se verraient affaiblies (diminution du nombre et du rôle des instances de dialogue social, amoindrissement des capacités de recours, affaiblissement de la prise en compte de la santé au travail).

Rappelant les mesures délétères déjà effectives qu'elle combat : gel du point d'indice, jour de carence, compensation partielle de la CSG, suspension de PPCR pendant un an et de l'absence d'un véritable dialogue social, l'UNSA considère que l'unité la plus large des organisations syndicales est nécessaire.

Enfin, comme elle l'a fait lors de la mobilisation unitaire du 10 octobre, l'UNSA Fonction Publique rappelle son exigence de reconnaissance des agents publics qui passe par la réussite du prochain rendez-vous salarial.

Pour en savoir plus :

<http://www.unsa-fp.org/?L-UNSA-fonction-publique-deplo-re-une-posture-fermee-et-univoque-du-gouvernement>



## ***Colloque avec Luc Bérille, Laurent Berger et Philippe Louis***

***Mardi 17 avril 2018 - Bourse du Travail - Annexe Varlin- Paris 10***

L'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès propose une journée de réflexion sur le thème :

### **« Entreprise : comment réussir le dialogue social en France ? »**

Comment tirer parti des nouvelles règles du dialogue social ? Quelles sont les conditions de sa réussite en faveur de la qualité du travail, de l'emploi, de la compétitivité des entreprises vers un modèle de développement durable ?

Pour vous inscrire et retrouver le programme complet, cliquez sur le lien :

<https://jean-jaures.org/nos-actions/entreprise-comment-reussir-le-dialogue-social-en-france>

### ***Tribune Libération : Des réformes mais surtout plus de démocratie sociale***

En préambule à ce colloque, Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, et Philippe Louis, président de la CFTC ont cosigné une tribune parue dans Libération dans l'édition du vendredi 13 avril 2018.

Après les interventions du Président de la République sur TF 1 et sur BFMTV, elle prend un relief particulier en affirmant le besoin impérieux de démocratie sociale.

Retrouver cette tribune sur le site de l'UNSA : [www.unsa.org](http://www.unsa.org)

### ***Ferroviaire : la grève continue***

**L'Assemblée nationale adoptera ce mardi 17 avril le projet de loi "Pour un pacte ferroviaire". Ce texte, dans sa forme actuelle, autorisera le gouvernement à procéder par ordonnances sur l'essentiel des sujets découlant de l'ouverture à la concurrence, à l'exception de celui des conditions sociales du transfert d'agents SNCF à une entreprise privée se retrouvant attributaire d'un marché de transports de voyageurs.**

**Sur cet aspect, des amendements, reprenant notamment des demandes de l'UNSA Ferroviaire, tracent le cadre législatif qui le régulerait sans renvoyer à de futures ordonnances.**

Sur les autres éléments constitutifs de ce dossier, les questions restent toujours sans réponse. C'est notamment le cas des plus de 50 milliards de dette de la SNCF, où, un mois et demi après que la réforme ait été annoncée, le flou est la règle: dans son intervention télévisée de dimanche, le Président de la République s'est ainsi contenté de répéter que l'État serait amené à la reprendre "en partie et de façon progressive et conditionnée"...

Dans ces conditions, le mouvement de grève ne peut que continuer et c'est le sens de l'appel de l'UNSA Ferroviaire. Il ne peut y avoir de voies de sortie de conflit hors de conditions négociées entre tous les acteurs du dossier (gouvernement, syndicats, SNCF, patronat du ferroviaire).

### ***Contractuels : Comité de suivi de l'accord Sauvadet, un bilan contrasté !***

Faire un bilan des accords Sauvadet sur les contractuels, 6 ans après leur signature par plusieurs organisations syndicales dont l'UNSA, était nécessaire, d'autant que 2018 marque la fin de ce processus. C'est pourquoi, l'UNSA Fonction Publique a demandé et obtenu dès le mois de novembre une réunion du comité de suivi. Elle a été organisée le 11 avril.

Ce bilan est contrasté mais évidemment positif pour les milliers d'agents contractuels qui ont pu être titularisés depuis 2011 ou obtenir un CDI.

Pour en savoir plus : <http://www.unsa-fp.org/?Comite-de-suivi-de-l-accord-Sauvadet-un-bilan-contraste>

## ***L'UNSA a participé au Comité exécutif de la CES***

**Le 12 avril 2018, la Confédération européenne des Syndicats s'est réunie en comité exécutif extraordinaire à Bruxelles. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, secrétaire nationale.**

**Ce comité a été l'occasion d'aborder les sujets d'actualité européenne, tels que l'ouverture de discussions sur une alliance européenne pour la convergence des salaires vers le haut, le détachement des travailleurs, ou la mise à jour sur le Règlement général sur la protection des données. Ce comité a aussi été l'occasion de valider une position de la CES concernant une Autorité Européenne du Travail forte.**

En effet, une proposition de règlement établissant une Autorité européenne du Travail (AET) a été publiée le 13 mars 2018, définissant les grands principes régissant l'établissement et le fonctionnement de la future autorité.

Cette AET sera une agence décentralisée responsable de plusieurs missions :

- Améliorer l'accessibilité des informations en lien avec la mobilité proposées aux particuliers et aux employeurs
- Renforcer la coopération opérationnelle entre Etats membres pour lutter contre la fraude transfrontalière.
- Assurer une médiation et faciliter la recherche de solutions en cas de différends entre autorités nationales ou de perturbations transfrontalières du marché du travail.

La CES, qui s'était déjà positionnée favorablement pour cette AET, renouvelle son soutien plein et entier en faveur d'une mise en place rapide de celle-ci, afin de garantir l'équité pour les travailleurs au sein du marché unique.

La CES rappelle que les partenaires sociaux doivent avoir, à tous les niveaux pertinents, une influence réelle sur le programme de travail et les priorités de l'AET.